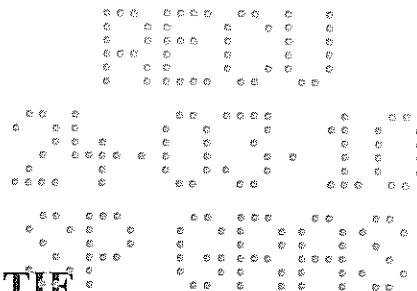




LE BROC

ET/mb



**CERTIFICAT ADMINISTRATIF**  
**Modification d'une délibération du CM du 01.03.2010**

Je soussigné, Emile TORNATORE, Maire de Le Broc, certifie qu'il y a lieu de modifier suite à une erreur matérielle la délibération du Conseil Municipal du 1<sup>o</sup> mars 2010 – Délégation de signature à Mme PAILLOTET concernant signature d'un document d'arpentage :

Il faut lire dans le nombre de conseillers :

- Présents 11 ;
- Votants 13 ;

Au lieu de :

- Présents 11 ;
- Votants 11 ;

Il faut lire dans la présentation de la délibération :

- REPRESENTES : Mme PAILLOTET par M. DUJON  
M. YACOUB par M. HEURA.

Au lieu de :

- EXCUSES : Mme PAILLOTET - M. YACOUB

Le Broc, le 19 mars 2010

Le Maire,  
Emile TORNATORE



REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Effectif légal 15

En exercice 15

Présents 11

Votants 11

Délégation de  
signature à Mme  
PAILLOTET  
concernant  
Signature  
Document  
d'arpentage

L'an deux mille dix ;

Le 1er Mars à 19h00 ;

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session  
ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur  
TORNATORE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : Le 01/03/2010

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : FOURNY –  
BENABEN – FASOLA – ROBERT - TORNATORE – KAIL –  
ESCRIOU – HEURA – AUDIBERT – DUJON – LACROIX -

EXCUSES : Mme PAILLOTET – M. YACOUB.

ABSENTES : Mmes BEUCHE – DE LA ROCCA

Secrétaire de séance : Mme BENABEN

Monsieur le Maire, présente le document d'arpentage relatif à la parcelle énumérée ci-dessous :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'un terrain cadastré  
section B n° 1460.

Sur lequel elle a consenti un bail emphytéotique au profit de la S.C.I. BATICAN et la S.A.R.L.  
C.T.P.L.

Monsieur le Maire rappelle le projet de la mairie de diviser la parcelle communale ci-dessus cadastrée  
en 2 nouvelles parcelles ceci afin de rendre propriétaires la Commune de LE BROC, la S.C.I.  
BATICAN et la S.A.R.L. C.T.P.L. sur la nouvelle répartition.

Il rappelle qu'un document d'arpentage doit être signé en conséquence entre les parties.

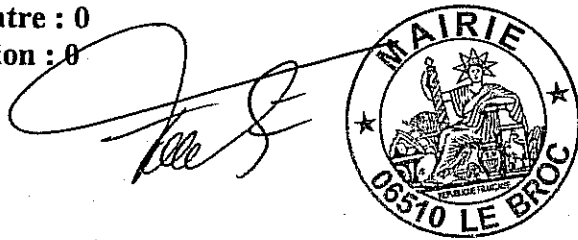
Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité,

- approuve la division de la parcelle en 2 nouvelles parcelles afin de rendre propriétaires La Commune de LE BROC, la S.C.I BATICAN et la S.A.R.L C.T.P.L la nouvelle répartition.
- Autorise par délégation de signature, Madame PAILLOTET, à signer le document d'arpentage.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée.  
Extrait certifié conforme, au registre sont les signatures

**LA MAIRE,**  
**Emile TORNATORE**

Et ce par : - Voix pour : 13  
- Voix contre : 0  
- Abstention : 0



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le /03 /10, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le /03/10. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois de sa publication